

PARTIE II

Chapitre 5

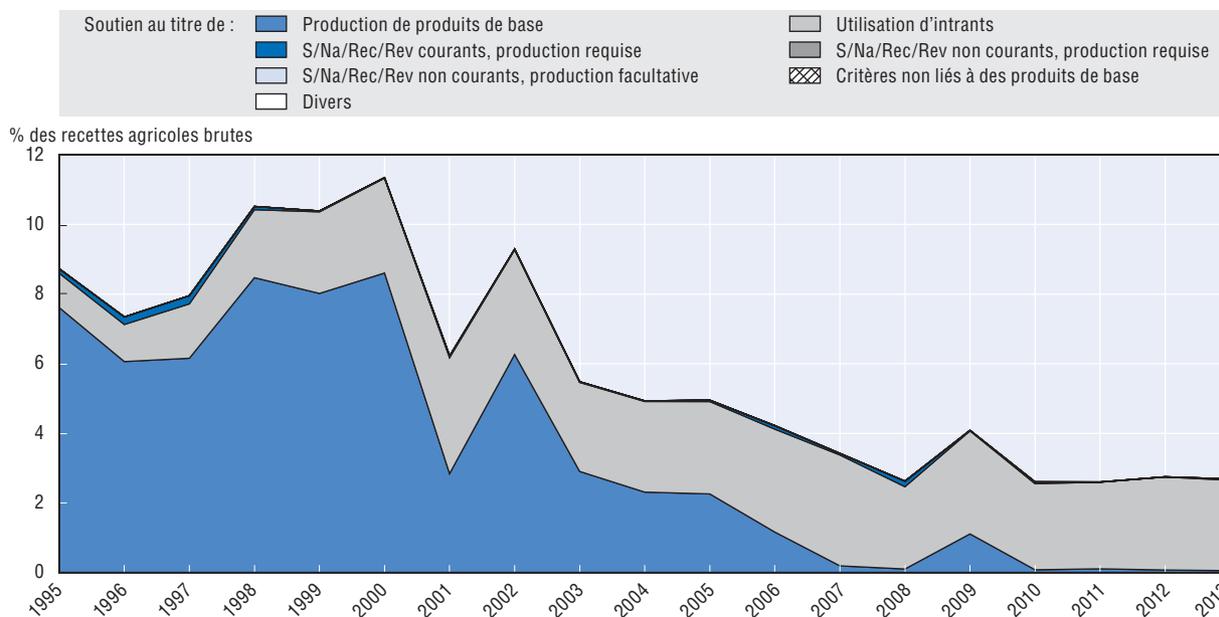
Évolution des politiques agricoles et du soutien à l'agriculture au Chili

Le chapitre sur le Chili contient une brève évaluation du développement des politiques agricoles et du soutien à l'agriculture ; une information contextuelle sur le cadre dans lequel les politiques agricoles sont mises en œuvre et les caractéristiques du secteur agricole ; une évaluation de soutien à l'agriculture en 2012-13 et dans un plus long terme. Il est complété par une description de l'évolution des politiques agricoles en 2013-14.

Évaluation de l'évolution des politiques

- Au Chili, les marchés agricoles sont ouverts et la politique agricole n'y crée pratiquement aucune distorsion. L'ESP s'est établie en moyenne à 3 % des recettes agricoles brutes sur la période 2011-13, tandis que les services d'intérêt général ont représenté 50 % du soutien total apporté au secteur.
- Les dépenses budgétaires destinées au secteur agricole ont augmenté de 9 % au total entre 2012 et 2013. Les paiements directs sont principalement axés sur les petites exploitations et visent à améliorer la productivité, la compétitivité, la restauration des sols dégradés et les systèmes d'irrigation sur l'exploitation. La plupart des dépenses destinées aux services d'intérêt général sont consacrées aux infrastructures d'irrigation, aux activités d'inspection et de contrôle, à l'enseignement agricole et à l'innovation.
- En 2013, les évolutions ont porté sur l'amélioration des systèmes d'information sur les marchés et sur des changements institutionnels. Un projet de réforme du ministère de l'Agriculture a été présenté au Parlement : il vise à ajouter la sécurité et la qualité des aliments au portefeuille. Ce projet de loi, qui est toujours en cours d'examen, a pour objet d'harmoniser les réglementations relatives à la sécurité et à la qualité des aliments, qu'ils soient destinés à la consommation intérieure, exportés ou importés.
- La majeure partie des paiements est ciblée sur les petits producteurs et les producteurs indigènes, mais il convient d'être très attentif à la hausse du soutien au titre de l'utilisation d'intrants.

Graphique 5.1. Chili : niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1995-2013



Source : OCDE (2014), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933112310>

Informations contextuelles

Au Chili, ces neuf dernières années, la croissance du PIB s'est établie en moyenne à 4.8 % et elle a été de 4 % en 2013. En 2013, le taux de chômage est tombé à son plus bas niveau depuis trente ans, à 5.7 % seulement. Grâce à cette situation économique, le Chili se classe désormais parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, avec un PIB par habitant de 21 519 USD en 2012. L'agriculture représente 3.6 % du PIB national et 10 % de l'emploi total. Le Chili est un exportateur net de produits agroalimentaires (hors produits halieutiques, aquacoles et forestiers), l'excédent s'élevant à 5 milliards USD en 2012. Le secteur a représenté 14 % des exportations totales cette même année.

Tableau 5.1. Chili : indicateurs contextuels, 1995, 2012¹

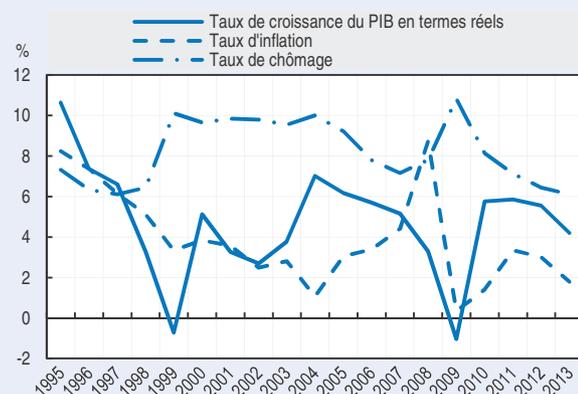
	1995	2012 ¹
Contexte économique		
PIB (milliards de USD)	74	269
Population (millions)	14	17
Superficie des terres (milliers de km ²)	744	744
Densité de la population (habitants/km ²)	19	23
PIB par tête, PPA (USD)	7 507	21 519
Commerce en % du PIB	20.9	29.4
Agriculture dans l'économie		
Part du PIB agricole (%)	8.0	3.6
Part de l'emploi agricole (%)	15.7	10.3
Exportations agro-alimentaires (% des exp. totales)	18.0	14.3
Importations agro-alimentaires (% des imp. totales)	7.2	7.4
Caractéristiques du secteur agricole		
Balance commerciale agro-alimentaire (mns de USD)	1 787	5 279
Part des prod. végétaux dans la prod. agricole (%)	63	63
Part des prod. animaux dans la prod. agricole (%)	37	37
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	15 330	15 789
Part des terres arables dans la SA (%)	14	8
Part des terres irriguées dans la SA (%)	..	7.0
Part de l'agriculture dans la consommation d'eau (%)
Bilan de l'azote, kg/ha

1. Ou dernière année disponible.

Source : OCDE bases de données statistiques, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933113127>

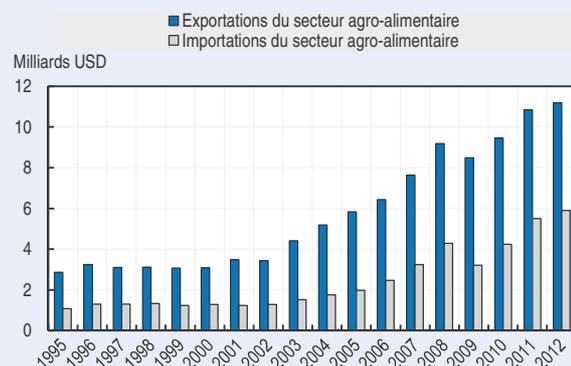
Graphique 5.2. Chili : principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2013



Source : Panorama des statistiques de l'OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/data-00590-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933112329>

Graphique 5.3. Chili : commerce agroalimentaire, 1995-2012



Source : Base de données ITCS, Statistiques du commerce international par produit.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933112348>

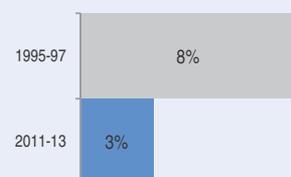
Note : Les définitions détaillées et les sources des indicateurs contextuels se trouvent dans l'annexe II.A1.

Évolution du soutien à l'agriculture

Le soutien au secteur agricole reste faible, comme l'atteste une ESP de 3 % des recettes agricoles brutes – l'une des plus basses des pays membres de l'OCDE. Le soutien des prix du marché est quasiment inexistant et les prix sont conformes aux cours mondiaux. Les dépenses publiques dans l'agriculture sont centrées sur les gains de compétitivité et de productivité, l'accent étant mis sur l'amélioration des performances des petites exploitations. Environ 49 % des dépenses budgétaires sont affectées au soutien aux services d'intérêt général et 51 % aux paiements aux producteurs. Ces paiements sont en majeure partie axés sur l'utilisation d'intrants, et plus particulièrement sur la formation de capital fixe.

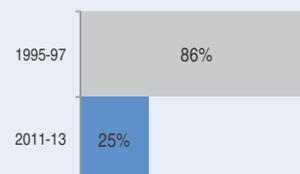
ESP en % des recettes (ESP en %)

L'ESP, de 3 % des recettes agricoles brutes, est l'une des plus faibles des pays membres de l'OCDE. Les aides se caractérisent par des paiements directs principalement à des petits exploitants.



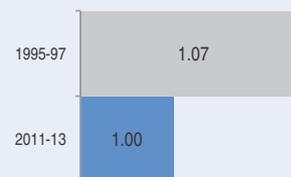
Soutien pouvant créer le plus de distorsions en % de l'ESP

Le Chili a progressivement réduit la part des formes de soutien pouvant créer les distorsions les plus importantes (soutien fondé sur la production et l'utilisation d'intrants variables sans contraintes). Sur la période 2011-13, le soutien a visé en grande partie la formation de capital fixe.



Ratio du prix à la production au prix à la frontière (CNP)

Les prix aux producteurs sont conformes aux prix mondiaux, ce qui signifie que les distorsions sont quasiment inexistantes sur les marchés des produits agricoles.



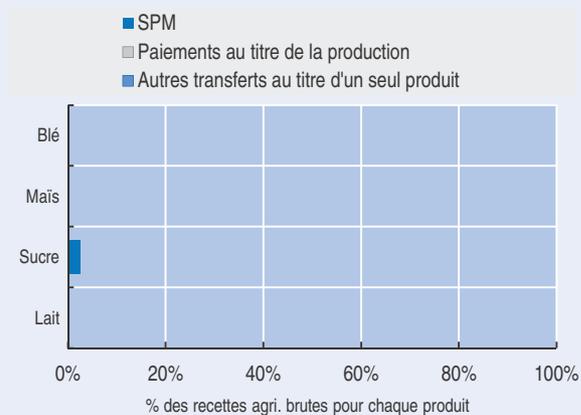
EST en % du PIB

Depuis 1990, les dépenses totales consacrées à l'agriculture augmentent, mais elles n'ont jamais beaucoup pesé sur l'économie et diminuent peu à peu en proportion du PIB. L'ESSG représentent 49 % de l'EST.

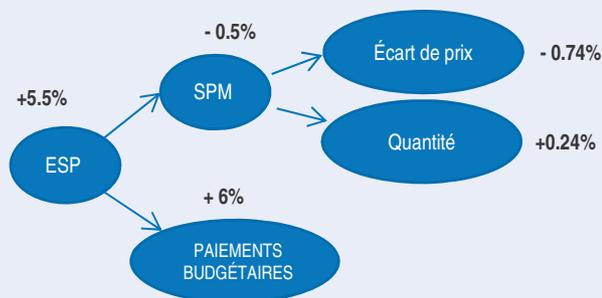


Les transferts au titre d'un seul produit sont limités. Le sucre est le seul produit à bénéficier de TSP.

Transferts à des produits spécifiques (TSP), 2011-13



Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2012 à 2013



Le soutien a augmenté entre 2012 et 2013 en raison d'une hausse des transferts budgétaires, principalement en faveur des services au niveau de l'exploitation.

Tableau 5.2. Chili : estimation du soutien à l'agriculture

Millions CLP	1995-97	2011-13	2011	2012	2013p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	2 098 835	6 860 088	6 401 525	6 849 632	7 329 106
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	64.6	60.3	59.9	59.3	61.7
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	2 110 811	6 085 765	5 960 329	5 938 789	6 358 178
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	170 102	189 733	170 959	193 802	204 438
Soutien au titre de la production des produits de base	140 034	5 752	7 331	5 447	4 477
Soutien des prix du marché ¹	140 034	5 752	7 331	5 447	4 477
Paievements au titre de la production	0	0	0	0	0
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	25 910	182 200	163 327	187 935	195 338
Utilisation d'intrants variables	6 697	41 754	38 056	42 943	44 263
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	9 825	97 205	87 858	100 955	102 803
avec contraintes sur les intrants	6 909	54 210	52 230	54 619	55 782
Services utilisés sur l'exploitation	9 389	43 241	37 413	44 038	48 272
avec contraintes sur les intrants	307	13 363	12 189	13 964	13 937
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	4 158	1 781	301	419	4 623
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	4 158	1 781	301	419	4 623
avec contraintes sur les intrants	4 158	1 781	301	419	4 623
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paievements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paievements divers	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	8.0	2.7	2.6	2.8	2.7
CNP des producteurs (coeff.)	1.07	1.00	1.00	1.00	1.00
CNS aux producteurs (coeff.)	1.09	1.03	1.03	1.03	1.03
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)²	32 672	187 581	192 595	173 360	196 788
Système de connaissances et d'innovation agricoles	9 085	47 272	46 583	47 275	47 957
Services d'inspection et de contrôle	400	36 879	36 986	36 015	37 636
Développement et entretien des infrastructures	20 888	95 227	103 626	80 554	101 501
Commercialisation et promotion	2 078	8 202	5 397	9 516	9 693
Coût du stockage public	0	0	0	0	0
Divers	220	1	4	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	15.6	49.7	53.0	47.2	49.0
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-172 494	-14 223	-17 967	-14 834	-9 867
Transferts des consommateurs aux producteurs	-141 015	-5 752	-7 331	-5 447	-4 477
Autres transferts des consommateurs	-33 146	-8 471	-10 636	-9 387	-5 390
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	1 667	0	0	0	0
ESC en pourcentage (%)	-8.2	-0.2	-0.3	-0.2	-0.2
CNP des consommateurs (coeff.)	1.09	1.00	1.00	1.00	1.00
CNS aux consommateurs (coeff.)	1.09	1.00	1.00	1.00	1.00
Estimation du soutien total (EST)	202 774	377 314	363 554	367 161	401 226
Transferts des consommateurs	174 161	14 223	17 967	14 834	9 867
Transferts des contribuables	61 759	371 562	356 223	361 714	396 749
Recettes budgétaires	-33 146	-8 471	-10 636	-9 387	-5 390
EST en pourcentage (% du PIB)	0.6	0.3	0.3	0.3	0.3
Déflateur du PIB (1995-97=100)	100	212	209	212	215

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien. S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/ Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour le Chili sont : le blé, le maïs, les pommes, le raisin, le sucre, les tomates, le lait, la viande bovine et porcine et la volaille.

2. Les données des ESSG et leur ventilation reposent sur les définitions introduites en 2014. La révision couvre autant que possible l'intégralité de la série temporelle. Les séries des ESSG et les données de l'EST qui en découlent ne sont pas comparables aux séries antérieurement publiées (les détails se trouvent dans l'annexe de la Partie I).

Source : OCDE (2014), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933113146>

Description de l'évolution des politiques

Principaux instruments d'action

Au Chili, la politique agricole reste axée sur la productivité, la compétitivité et le développement des petites exploitations. Elle ne génère guère de distorsions du marché et aucun instrument n'est utilisé en vue de soutenir les prix. Les **dotations budgétaires** ont augmenté de 9 %, passant de 361 milliards CLP (743 millions USD) en 2012 à 394 milliards CLP (797 millions USD) en 2013. Seuls 2 % du soutien total à l'agriculture prennent la forme d'un soutien des prix du marché ; le reste (98 %) prend la forme de dépenses budgétaires. Pour l'année 2013, la moitié des dépenses totales environ ont été affectées au soutien aux services d'intérêt général (**ESSG**). L'autre moitié a financé le soutien apporté aux producteurs (**ESP**) par le biais de programmes ciblant principalement les petits exploitants et consacrés en grande partie (51 %) à la formation de capital fixe.

Les programmes visant à améliorer la **productivité** et la **compétitivité** ont représenté 28 % des dépenses budgétaires totales en 2013, soit 110 milliards CLP (222 millions USD). Ils sont pour la plupart ciblés sur les petites exploitations et fonctionnent sous l'égide de l'Institut national de développement agricole (INDAP). Ils comportent toute une gamme de mesures de **soutien** visant l'utilisation d'intrants variables, la formation de capital fixe et les services sur l'exploitation.

Les investissements liés à l'**irrigation** demeurent un volet important des dotations budgétaires. En 2013, ils se sont élevés à 88 milliards CLP (178 millions USD), soit 22 % des dépenses totales en faveur du secteur. Ces investissements sont réalisés en partie sur les exploitations et en partie en dehors. La composante hors exploitations représente 50 % de l'ESSG.

Le programme de régénération des **sols** a absorbé 8 % des dépenses en 2013 (30 milliards CLP, soit 62 millions USD). Il est administré conjointement par le Service d'inspection de l'agriculture et de l'élevage (SAG), l'INDAP et l'Office des études et des politiques agricoles (ODEPA). Il vise à améliorer les sols dégradés utilisés dans l'agriculture.

Par ailleurs, l'INDAP accorde des **crédits** à taux préférentiels aux petits exploitants. En 2013, les prêts consentis ont atteint 60 milliards CLP (121 millions USD), soit une augmentation de 5 % par rapport à 2012. La bonification des taux d'intérêts et les subventions aux **assurances** agricoles (par la prise en charge de la prime d'assurance) n'ont représenté que 1.4 % et 1.1 % respectivement des dépenses totales.

L'État a consacré 50 milliards CLP (101 millions USD) au système **de connaissances et d'innovation** agricoles, soit 13 % des dépenses destinées à l'agriculture et 25 % de l'ESSG. Enfin, les services **d'inspection et de contrôle** ont représenté 10 % des dépenses publiques totales et 20 % de l'ESSG en 2013.

Évolution des mesures internes, 2013-14

Un nouveau gouvernement est entré en fonction en mars 2014. Dans le domaine de l'agriculture, sa stratégie sera la suivante : aide aux petites exploitations, amélioration de la productivité, de la compétitivité et des infrastructures, protection des ressources naturelles et accès aux marchés, notamment.

En septembre 2013, le centre du pays a été touché par de fortes **gelées** qui ont provoqué d'importants dégâts sur les prunes, les nectarines et les pêches ; le vignoble a lui aussi été gravement endommagé, en particulier le cépage chardonnay. En 2014, les exportations devraient chuter de 22 % pour s'établir à 60 millions USD, selon les estimations.

Une forte **sécheresse** a durement frappé le secteur des fruits destinés à l'exportation, dans le centre du pays, ainsi que la production de légumes destinés au marché intérieur. Les autorités ont mis en place un mécanisme de soutien dans 38 communes rurales déclarées en état d'urgence. Par ailleurs, environ 17 milliards CLP (34 millions USD) ont été redistribués pour atténuer les retombées sociales du phénomène. Plus de 17 000 producteurs ont bénéficié d'aides mises en place pour distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine et animale, et pour forer des puits plus profonds.

En 2013, un projet de loi portant sur la modernisation de l'actuel ministère de l'Agriculture et sur sa transformation en ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Forêts a été déposé au Parlement. Cette **nouvelle institution** regroupera dans un seul ministère tout ce qui touche à l'alimentation. L'objectif est d'harmoniser les réglementations relatives à la sécurité et à la qualité des produits alimentaires destinés à la consommation intérieure, exportés et importés. Des systèmes permanents d'assurance qualité et de certification permettront d'assurer la surveillance de l'ensemble de la filière de production et de transformation. Le projet de loi est en cours d'examen par le Parlement.

Le ministère de l'Agriculture a également renforcé le programme **de partenariats avec le secteur privé**, le but étant de permettre aux petits producteurs de nouer des relations transparentes et durables avec les chaînes de commercialisation intégrées. Ce programme fournit une assistance technique sur les exigences du marché afin de permettre aux petits producteurs de disposer de canaux directs de distribution sans passer par des intermédiaires. En 2013, 7 247 personnes ont bénéficié de ce programme, le budget exécuté s'élevant à 5 852 millions CLP. Actuellement, on dénombre plus de 180 partenariats entre des petits producteurs et des associations de producteurs d'une part, et de grands exportateurs, distributeurs et industriels, d'autre part.

L'ODEPA a par ailleurs amélioré les systèmes d'**information sur les marchés** afin d'éclairer les décisions des producteurs nationaux. Il a ainsi créé de nouveaux sites Internet (comme *Agroatiende*, qui regroupe les services institutionnels) et publie des lettres d'information mensuelles (comme *Infodepa*). L'ODEPA a également amélioré ses procédures de collecte de données dans certains domaines, comme les statistiques commerciales, la consommation, le commerce de gros et le prix des intrants, notamment.

Une commission nationale est chargée d'enquêter pour **déterminer si les prix des produits importés sont faussés**. En 2013, elle s'est intéressée à l'application de mesures de sauvegarde à des importations de maïs et de viande porcine, ainsi qu'à des soupçons de dumping concernant les brisures de maïs, la viande de volaille et des aliments pour animaux contenant au moins 20 % de maïs.

La réglementation sur la **délimitation des zones viticoles** et l'appellation d'origine a subi deux modifications destinées à accroître la transparence et à mieux informer les consommateurs sur le type et l'origine du vin qu'ils achètent. La première modification a été apportée fin 2012. Elle porte notamment sur l'ajout de nouveaux termes utilisables dans les appellations d'origine, comme « Andes », « Entre Cordilleras » ou « Costa ». Opérée en 2013, la seconde modification n'est pas encore entrée en vigueur ; elle porte sur la distinction à faire en ce qui concerne le vin élaboré avec du « raisin de table ».

La loi sur les opérations commerciales est entrée en vigueur en janvier 2013. Ce texte prévoit l'utilisation de mécanismes et d'instruments plus précis pour normaliser la mesure de la qualité et de la quantité des produits agricoles, y compris la certification des équipements et des procédures d'analyse d'échantillons et contre-échantillons. En 2013, des règlements portant sur le maïs, le blé, le raisin, le lait frais et la betterave à sucre ont aussi été publiés.

Évolution des mesures commerciales, 2013-14

Le Chili poursuit sa stratégie d'intégration économique mondiale, moyennant la conclusion d'accords commerciaux bilatéraux. Le gouvernement chilien a conclu deux accords de libre-échange avec le **Viet Nam, Hong Kong (Chine)**, et la **Thaïlande**. L'accord avec le **Viet Nam** est entré en vigueur en février 2014. Dans le cadre de l'accord de 2006 avec la Chine, un chapitre investissement a été signé en septembre 2012. Il est en attente de l'échange de notifications. Enfin, les négociations sont conclues avec l'Inde pour étendre le champ couvert par l'accord de portée partielle en vigueur.

En 2013, le Chili participe à cinq séances de négociations dans le cadre du **Partenariat transpacifique**. Il négocie par ailleurs un accord exhaustif, baptisé Alliance du Pacifique (*Alianza del Pacífico*), qui porte sur la création d'une zone de libre-échange entre le Chili, le **Mexique**, le **Pérou** et la **Colombie**.



Extrait de :

Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2014 OECD Countries

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/agr_pol-2014-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2014), « Chili », dans *Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2014 : OECD Countries*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/agr_pol-2014-8-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.